

Suite à la convocation en date du 23 octobre 2017.
Le quorum n'ayant pas été atteint le 1 décembre
2017. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire
sur la Lys le 5 décembre 2017.

Étaient présents :

Mmes Goube, Haverlant et Leys, MM. Detournay, Dissaux, Gosset, Houssin, Waymel.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Leveugle et Massart, MM. Ben Amor, Cambien, Cauche, Desplanque,
Godefroy, Haesebroeck, Lefebvre, Legrand, Petit, Vicot.

Pouvoirs :

Mme Bouchart donne pouvoir à M. Detournay,
M. Lefebvre donne pouvoir à M. Dissaux.

PREFECTURE DU NORD
21 DEC. 2017
ARRIVEE

Vu le rapport n° 35-17

DECIDE

- d'autoriser le déplacement du piquage permettant l'interconnexion du Smael et du SIADEBP,
- d'autoriser la signature par son président de l'avenant à la convention de secours passée avec ce syndicat et tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 19 DEC. 2017

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX